



Facture demandée par le syndic

Par **Celibelle**, le **20/02/2014** à **20:21**

Bonjour, ma voisine du dessous a constaté des infiltrations d'eaux sur son plafond; elle m'a donc contacté mais chez moi je n'ai pas vu de trace d'eau. Le syndic a donc décidé de mandater un plombier pour faire une recherche de fuite. Le plombier a ouvert mes placards, retiré les plaintes et a vu que la fuite venait bien de chez moi. Aujourd'hui le syndic me demande de régler cette intervention (facture de 504€ pour 30 minutes d'intervention). A aucun moment je n'ai été averti que cette facture serait à ma charge et à aucun moment j'ai mandaté le plombier. Le régisseur m'a dit que c'était pris en charge par l'assurance mais mon assureur refuse de régler la facture d'un prestataire qu'elle n'a pas mandaté. Que dois-je faire? Si l'on m'avait prévenu j'aurais fait intervenir quelqu'un de mon côté qui aurait fait une facture raisonnable! Merci pour votre réponse, cordialement.

Par **moisse**, le **21/02/2014** à **09:34**

Bonjour,
Je ne comprends pas pourquoi, alertée par votre voisine, vous n'avez pas ouvert un sinistre auprès de votre compagnie.
C'est le réflexe du genre "c'est pas moi, c'est pas moi..." comme à l'école.
Même si vous n'avez pas mandaté ce plombier, les frais engagés pour faire cesser le trouble seront à votre charge.
Par ailleurs votre assureur n'est pas fondé à refuser la prise en charge de ces frais, le défaut de déclaration étant sans influence sur le sinistre et sa conduite.
Avec un peu de chance vous bénéficiez chez ce même assureur d'une protection juridique, et il va réfléchir à 2 fois entre le coût d'un plombier et celui d'un avocat.

Par **Celibelle**, le **21/02/2014** à **10:21**

Merci pour votre réponse rapide. Étant donné qu'il n'y avait aucune trace visible chez moi, le gardien m'a dit que ça devait venir d'un conduit vmc qui passe au même endroit où la demande du syndic de recherche de fuites dans les parties communes. J'ai rappelé l'assurance ce matin qui confirme qu'elle ne règle les intervenants que lorsqu'elle les a mandatés elle-même. À aucun moment je n'ai demandé ce plombier d'intervenir sur des parties privatives et à aucun moment il m'a été indiqué le prix à payer ni même que cette facture serait à ma charge. Cordialement

Par **moisse**, le **21/02/2014** à **16:52**

Bonsoir,
Votre assureur se comporte comme un enfumeur.
Des sinistres dégâts des eaux, j'en ai vécu plusieurs, victime comme responsable.
Je n'ai jamais vu un assureur faire autre chose que mandater un expert et discuter le montant de l'indemnisation.
Mais jamais vu un seul envoyer un artisan ou une entreprise.
Pourtant je n'ai pas manqué de leur demander d'en trouver un au prix estimé par l'expert.